

# Gest'Alpe

## SOMMAIRE

- **ÉDITO :** *Le Parc Jura vaudois dévoile sa nouvelle stratégie*
- **ACTUALITÉ :** *Approvisionnement en eau des alpages: résultat de l'enquête auprès des amodiataires 2019.*
- **FORMATION :** *10<sup>e</sup> Salon des alpages aux Diablerets.*
- **OFFICIEL :** *Bétail de rente, interventions vétérinaires et alpages.*
- *Classeur pour les exploitations d'estivage.*
- **SÉCURITÉ :** *Cohabitation vaches-randonneurs et responsabilités du détenteur.*
- **PROTECTION DES TROUPEAUX :** *La vigilance est de mise.*
- **AGENDA :** *Mai à novembre 2019.*

## Le Parc Jura vaudois dévoile sa nouvelle stratégie

L'année 2018 a été intense avec la préparation du plan de gestion du Parc pour les années 2020-2024, coordonné avec de nombreux acteurs du Territoire (trente communes territoriales, trois communes propriétaires, ainsi que de nombreux partenaires du Parc et du Canton). Il a été adopté à l'unanimité lors de notre Assemblée générale extraordinaire, le 7 mars dernier dans la commune de l'Abbaye.

Les projets répondent aux enjeux du patrimoine paysager et naturel, valorisent une agriculture de proximité et les produits du terroir, promeuvent les énergies vertes et la mobilité douce, tout en sensibilisant au développement durable et en renforçant l'identité régionale à travers la mise en valeur des biens culturels du Parc. La forêt et le changement climatique, vu leur importance, sont traités de manière transversale dans le programme.

De nouveaux projets seront développés en lien aux pâturages boisés et à la conciliation des usages. Un soutien à la création de valeur ajoutée pour l'agriculture débutera à travers un PDRA « Ouest vaudois » visant notamment à augmenter la visibilité et l'accueil du public dans les chalets d'alpage. L'hermine fera partie de nos « drôles de petites bêtes » et sera mise à l'honneur à travers diverses actions, comme la mise en place de structures et de caches lors de la rénovation des murs en pierre sèche afin de soutenir la lutte contre les campagnols.

2019, permettra de préparer et de démarrer la mise en œuvre de ce programme. La labellisation « Parc » des produits sera facilitée en élargissant la gamme des produits pouvant être labellisés, sans oublier les fromages d'alpage. Il est également prévu de rassembler les plans d'exploitation des alpages, sous une forme utile par exemple à la planification des travaux d'approvisionnement en eau. De plus, un concours en lien aux bonnes pratiques de gestion des prairies permanentes de fauche, suivi d'une manifestation « de la fourche à la fourchette », sera organisé en collaboration avec le Parc Gruyère Pays-d'Enhaut.

Cela annonce de belles perspectives pour 2019, année de renforcement du Parc et du développement durable des alpages.

*Nathalie Rizzotti, Directrice du Parc Jura vaudois*



## ACTUALITÉ: Approvisionnement en eau des alpages: résultat de l'enquête auprès des amodiataires 2019.

**La SVEA a conduit une enquête sur l'approvisionnement en eau des alpages. Cette enquête vise à faire un état des lieux suite aux épisodes de sécheresse de 2015 et 2018, à mieux comprendre et cerner la situation et les besoins des amodiataires.**

Près de 300 réponses sont parvenues. 281 alpages avec 373 chalets ont pu être analysés. Il ressort les éléments principaux suivants :

- En 2018, 31% des alpages ont importé de l'eau, 45 % dans le Jura et 25% dans les Alpes. Le nombre croissant d'alpages concernés dans les Alpes est un phénomène nouveau. Les apports d'eau représentent environ 20% des besoins des animaux, ce qui est une forte proportion !
- La majorité des importations d'eau sont réalisées directement par les exploitants, en majorité par tracteur. Les apports par hélicoptère sont minoritaires (15%).
- Les alpages reliés au réseau sont bien entendu moins sujets au manque d'eau. A l'autre extrême, sans surprise, les chalets avec seulement l'eau du toit ont été davantage touchés. Beaucoup de chalets ont 2 ou 3 sources d'approvisionnement. Cela ne constitue pas un avantage, au contraire : 48% des chalets avec 3 sources d'approvisionnement ou plus ont importé de l'eau.



- Plus de la moitié des exploitants ont réalisés des travaux ces 15 dernières années. Malgré cela beaucoup considèrent leur situation comme insatisfaisante. Les causes peuvent être : l'évolution du climat, l'évolution des types d'animaux et de leurs besoins, des travaux ponctuels ne couvrant pas tous les besoins.

### Enseignements et perspectives :

- Les coûts liés aux transports d'eau (réalisés par soi-même ou des tiers) peuvent avoir des conséquences conduisant vers un abandon progressif de certaines surfaces et/ou alpages.
- Même s'ils analysent leur situation comme bonne à très bonne, certains amodiataires ont apporté de l'eau en 2015 ou 2018. Ces années étaient-elles exceptionnelles ou peut-être normale à l'avenir ? Comment prendre ces évolutions en considération dans les projets ?
- Les normes de calcul pour l'évaluation des besoins en eau devraient-elles prendre en considération les situations extrêmes ?
- Quel rapport coût/bénéfice dans des projets d'amélioration ? Faut-il viser le risque « zéro » ?
- Dans plusieurs situations, les travaux réalisés ne répondent pas à tous les besoins. Lors de travaux, il s'agit donc de mener une réflexion globale (plan de gestion) sur tout l'alpage afin de répondre également aux enjeux de bonne gestion et de lutte contre l'embroussaillage et/la surexploitation de certaines zones.
- Selon les enjeux présents, l'approche devrait même s'étendre au niveau d'un périmètre plus étendu, dans le but de trouver des réponses à l'échelle du territoire et ainsi réduire les coûts, inclure d'autres aspects comme l'amélioration des accès, voire l'électrification. Pour ce faire, la mise en place d'un plan directeur des alpages aurait tout son sens !

*Olivier Rochat, Jean-Luc Humbert,  
Pierre Praz (SVEA)*

## FORMATION : 10<sup>e</sup> Salon des alpages aux Diablerets.

Les 11, 12 et 13 octobre, La Maison des Congrès Claude Nicollier des Diablerets accueillera la 10<sup>e</sup> édition du salon des alpages. Ce sera le temps des souvenirs, mais aussi le moment idéal pour se projeter dans l'avenir avec une réflexion sur la vision de l'économie alpestre dans 20 ans.

Organisé par l'association « salon des alpages » qui réunit les agriculteurs des Ormons, des représentants de Prométerre, des services forestiers du canton de Vaud ainsi que du tourisme et des autorités de la commune d'Ormont-Dessus, le salon des alpages, en tant que lieu de rencontre biennal des acteurs de l'économie alpestre, accueille depuis bientôt vingt ans, à mi-octobre, professionnels et grand public, dans le décor grandiose de la station des Diablerets.

### Un programme spécial pour la 10<sup>e</sup> édition

Pour marquer ce jubilé, le comité d'organisation conviera une délégation de tous les hôtes d'honneur ayant participé aux 9 premières éditions et qui formeront le **Village des Invités**, ce qui enrichira d'autant plus les échanges.

L'organisation conjointe des **125 ans du Syndicat d'élevage des Diablerets** durant le salon des alpages offrira un supplément de visibilité à

### Le salon des alpages en chiffres :

- 9 éditions depuis 2001
- 9 régions invitées, dont 4 en provenance de Suisse, 3 de France et 2 d'Italie
- Une quarantaine d'exposants ont animé l'édition 2017
- La barre des 2'500 visiteurs a été franchie ces deux dernières éditions
- Plus de 50 bénévoles contribuent à la réussite de la manifestation

l'agriculture de montagne.

Un **concert d'ouverture** le vendredi soir ainsi qu'un **cortège** le dimanche en fin de matinée apporteront une touche nouvelle dans l'animation et la présentation des acteurs de l'économie alpestre d'ici et d'ailleurs.

Le nombre d'exposants annoncés est un indicateur important de la valeur de la manifestation et aussi une accroche intéressante pour les visiteurs. L'objectif est d'accueillir un public encore plus nombreux avec une offre attractive pour tous les publics présents.

Informations sur : [www.salondesalpages.ch](http://www.salondesalpages.ch)

*Jean-François Dupertuis,  
Président du comité d'organisation*



## OFFICIEL : Bétail de rente, interventions vétérinaires et alpages.

### Petit rappel des devoirs et obligations de chacun

Les interventions vétérinaires sur le bétail de rente sont soumises aux mêmes règles dans les exploitations de plaine et sur les alpages.

Un journal des traitements doit être présent sur chaque alpage et ne peut pas être le même que celui de plaine, même si c'est le même exploitant, voire la même commune.

Toute médication impliquant, entre autres, un délai d'attente doit obligatoirement être inscrite dans un journal des traitements, peu importe la forme : écrite ou informatique. Il est rempli par le vétérinaire traitant ou par l'exploitant, si ce dernier est au bénéfice d'une convention et dispose d'un stock de médicaments ou s'il doit terminer un traitement déjà initié.

Une convention peut être établie uniquement avec un vétérinaire au bénéfice d'une autorisation de pratiquer cantonale. Ce dernier doit avoir suivi la formation de vétérinaire responsable technique pour pouvoir remettre des médicaments comme stock pour des durées limitées et des indications déterminées. Une telle convention précise pour quelle(s) espèce(s) elle est valable et elle est spécifique à l'exploitation, ce qui signifie qu'un exploitant ayant le même vétérinaire responsable technique pour son exploitation de plaine et son alpage doit disposer d'une convention pour chacune d'elles.

De ce fait, un vétérinaire étranger peut unique-

ment traiter un animal de rente après avoir évalué personnellement son état de santé et laisser au besoin les produits nécessaires pour terminer les soins initiés pour autant qu'il possède les autorisations nécessaires données par le canton concerné. En aucune manière, il ne peut proposer et signer de convention avec un exploitant en Suisse, donc remettre des médicaments en stock.

Les vétérinaires étrangers doivent, dans tous les cas, se conformer au droit suisse. Cela implique notamment que la loi fédérale sur les produits thérapeutiques et les dispositifs médicaux, ainsi que l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires, s'appliquent également à ces derniers. Ils doivent, de plus, enregistrer des données dans le système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire (SI-ABV) mis en place depuis le 1er janvier 2019. Ce dernier point les oblige à respecter les modalités techniques disponibles auprès des autorités vétérinaires fédérales (OSAV).

Enfin, et pour rappel, tout avortement doit obligatoirement faire l'objet d'un prélèvement par le vétérinaire traitant et être envoyé à l'Institut Galli-Valerio. Toute suspicion d'apparition d'épizootie doit immédiatement être annoncée au vétérinaire traitant ou aux Affaires vétérinaires.

Les collaborateurs des Affaires vétérinaires restent à disposition pour de plus amples renseignements au N° 021 316 38 70 ou à l'adresse courriel [info.svet@vd.ch](mailto:info.svet@vd.ch)

### Classeur pour les exploitations d'estivage :

Pour faciliter le travail administratif des amodiataires, ProConseil vous propose un classeur pour les exploitations d'estivage. Il permet de classer ses propres documents et d'être à jour avec son dossier estivage pour un éventuel contrôle d'alpage en tout temps. Il est doté de documents d'exemples, de marches à suivre et de diverses explications.

Il est gratuit pour les membres des groupes de vulgarisation agricole et coûte CHF 10.- pour les non-membres. Pour l'obtenir, contactez ProConseil au 024 423 44 88.

## SÉCURITÉ: Cohabitation vaches - randonneurs et responsabilités du détenteur.

Avec le retour de l'été, la cohabitation randonneurs - troupeaux bovins sur les alpages fait l'objet de l'attention des médias. Il y a extrêmement peu d'accidents graves. Ces derniers sont presque toujours explicables mais on ne peut pas les exclure complètement. Il s'agit ici de rappeler les principaux points à observer pour que le détenteur des animaux puisse avoir le sentiment du devoir accompli, et ce de manière justifiée.

Ce dernier doit d'abord veiller à la docilité de ses animaux. Avoir des contacts très réguliers avec eux est souhaitable. Il doit aussi bien les connaître individuellement, et ne pas hésiter à éloigner, voire demander le retrait immédiat d'un animal montrant des signes récurrents d'agressivité (ex. vache venant de vêler, taureau rétif, etc.). Les mères avec de jeunes veaux constituent un groupe à risque et devrait être placé sur des pâtures sans sentiers pédestres. Ne pas oublier de vérifier que l'assurance RC couvre bien les événements en question.

Le panneau officiel « vaches mères » du SPAA doit être apposé aux entrées des pâturages où se trouvent des vaches-mères. Il faut apposer ces panneaux uniquement lorsque les vaches se trouvent dans le pâturage, et les enlever lorsqu'elles ne s'y trouvent pas.

La coopération avec les communes et les respon-

sables des sentiers pédestres est souhaitée. On peut améliorer la sécurité p. ex. en clôturant les sentiers ou en les détournant pour qu'ils ne passent pas directement dans la pâture.

Le guide pratique du SPAA « bovins et sentiers pédestres » vous aide à prendre vos responsabilités; vous pouvez le commander auprès de:

**SPAA, Grange-Verney 2, 1510 Moudon** - 021 557 99 18, spaa@bul.ch ou à télécharger sur: [www.bul.ch/images/fachthemen/wanderwege/Checkliste\\_Mutterkuh\\_Wanderwege\\_F\\_2016.pdf](http://www.bul.ch/images/fachthemen/wanderwege/Checkliste_Mutterkuh_Wanderwege_F_2016.pdf)

Même si le détenteur des animaux est en principe responsable des incidents ou des accidents, les promeneurs peuvent aussi y avoir leur part de responsabilité. C'est pourquoi ces derniers doivent être informés, p.ex. à l'aide du flyer d'information, disponible dans les offices du tourisme, mais aussi en direct par les détenteurs. Ils doivent savoir que, concrètement, lorsqu'ils pénètrent sur un pâturage, ils ne sont pas chez eux, mais qu'ils s'invitent chez les bovins et doivent se comporter comme tel. Bien que souvent ignoré, ce message passe très bien auprès des randonneurs.

La cohabitation détenteur-vaches-promeneurs doit être harmonieuse. Chacun doit pouvoir profiter des beautés de l'alpage en toute sécurité et en toute sérénité. Pour atteindre cet objectif, le SPAA propose des documents, des formations et des sensibilisations pour les détenteurs, mais aussi pour les randonneurs sur ce sujet.

Etienne Junod,  
SPAA, Grange-Verney 2, 1510 Moudon,  
021 557 99 18, [etienne.junod@bul.ch](mailto:etienne.junod@bul.ch)



*Le grand public doit être informé du juste comportement avec les bovins. Même un chien de salon est perçu par une brave vache Tarine comme un prédateur.*



## PROTECTION DES TROUPEAUX: La vigilance est de mise

La présence avérée de plusieurs loups durant cet hiver dans différentes régions du canton et dans le Chablais valaisan doit inviter les éleveurs à redoubler de prudence à la veille de la nouvelle saison d'estivage.

### L'identification grâce aux analyses ADN

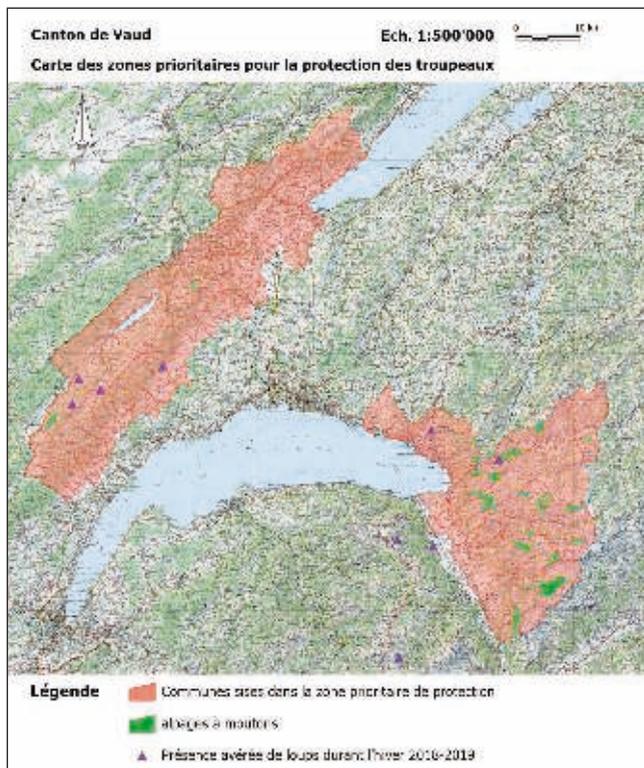
Les indices prélevés par les surveillants permanents de la faune sur les lieux d'observations, (gibier ou animal domestique prédaté, traces, déjections, ...) ont permis d'identifier très précisément la présence de sept individus différents, soit quatre femelles et trois mâles. Il s'agit de deux femelles et d'un mâle dans le Jura (aucune reproduction observée à ce jour), d'un mâle sur la commune de Rossinière et de deux femelles et un

mâle dans le Bas Valais. L'animal observé dans la région de Blonay a été identifié comme un loup, mais sans que l'on ait pu déterminer son sexe.

### Les mesures de protection

Si le menu bétail est le plus vulnérable face à des attaques de grands prédateurs, le risque n'est pas exclu pour les jeunes bovins, particulièrement pour les veaux nouveau-nés de vaches allaitantes. (voir Gest'Alpe Info n° 40 mai 2017). Les principales mesures de protection des troupeaux sont les clôtures électrifiées et les chiens de protection. Votre conseiller en protection des troupeaux vous renseignera en détail sur la mise en œuvre de mesures adaptées à votre situation. Des informations sont également disponibles et téléchargeables sur le site :

[www.protectiondestroupeaux.ch](http://www.protectiondestroupeaux.ch)



### Un kit d'urgence à disposition

Un kit d'urgence composé de matériel permettant la confection de parcs de nuits dotés de systèmes d'effarouchement est à disposition en cas de besoin si présence soudaine et inattendue de grands prédateurs. A demander à votre conseiller en protection des troupeaux.

### Premières mesures en cas de prédation

Respecter la démarche suivante afin de faciliter l'indemnisation des animaux périés ou blessés.

1) Localiser la bête attaquée et la protéger sans la déplacer (couvrir avec un bâche).

2) Appeler immédiatement le surveillant permanent de la faune de votre région.



© www.protectiondestroupeaux.ch

## Les contacts utiles dans le domaine de la protection des troupeaux

En fonction des besoins, vous pouvez contacter les personnes suivantes.

### Conseiller en protection des troupeaux:

Jean-François Dupertuis  
Proconseil, Route des Layeux 3, 1884 Villars  
Tél. 021 614 25 50  
jf.dupertuis@prometerre.ch

### Surveillants permanents de la faune:

Alpes: Jean-Claude Roch - Tél. 079 230 53 49  
Jura: Patrick Deleury - Tél. 079 237 42 56

### Conseil spécialisé en chiens de protection:

AGRIDEA, François Meyer  
Coordination nationale pour la protection des troupeaux  
Avenue Jordils 1, 1001 Lausanne  
Tél. 021 619 44 31

## AGENDA Mai à novembre 2019

**(27-) 30+31 mai** 6<sup>e</sup> F'estiv'AL à la rencontre des bergers. Alpages entre Rochejean, Mouthé et la Vallée de Joux. [www.festivaldesbergers.fr](http://www.festivaldesbergers.fr)

**Mi-juillet** Visite d'alpage (vulgarisation) pour la région Jura ouest: Alpage de LE PRÉ AUX VEAUX (propriété de la commune de Le Vaud), chez MM Christian et Alain Duclos sur le thème de l'approvisionnement en eau. La date exacte sera publiée ultérieurement.

**Août** Visite d'alpage (vulgarisation) pour la région Vallée de Joux - Vaulion à l'alpage LA COMMUNE DE BIÈSE (commune du Chenit), communauté Aubert-Kämpf. Thèmes: « Être à jour avec ses dossiers » et « Dégâts des sangliers ».

Visite d'alpage (vulgarisation) pour la région Balcon du Jura, L'Arnon et Ballaigues-Lignerolle à l'alpage LA RUSILLONNE (commune de Provence, propriété d'Armasuisse) chez Alain Gaille. Thèmes: « Approvisionnement en eau », « Engagement de main d'œuvre » et « Dégâts de la faune ».  
Les dates exactes seront publiées ultérieurement.

<b>Juillet à sept.</b>	<b>Journées de découverte du Gruyère d'alpage AOP:</b> Visite du chalet, apéro, <b>fondue</b> , meringue, café/thé, marché du terroir, animations.
<b>27 juillet</b>	Alpage du Pré de Bière, Famille Germain, Le Brassus (021 845 50 65 / germain.e@bluewin.ch)
<b>1<sup>er</sup> août</b>	Alpage des Esserts du Lieu, Famille Rochat, Les Charbonnières (021 841 13 71 ou 079 607 51 28 / rrochat76@hotmail.com)
<b>10 août</b>	Alpage de la Combe Noire, Famille Hauser, Le Lieu (021 845 48 91 / hauserfa@bluewin.ch)
<b>17 août</b>	Alpage de Praz-Rodet, Famille Fuchs, Le Brassus (021 845 45 94 / chauderon1@bluewin.ch)
<b>17 et 18 août</b>	Alpage Les Fruitières de Nyon, St-Cergue, Familles Briggen et Berlie (079 772 92 90 ou 079 467 46 06 / francoisbriggen@hotmail.ch)
<b>24 août</b>	Alpage des Amburnex, Famille Pittet, Le Brassus (021 845 61 95 ou 079 444 38 16 / jcm.pittet@bluewin.ch)
<b>24 et 25 août</b>	Alpage de la Baronne, Famille Prélaz, St-Cergue (079 254 94 31 ou 022 369 35 08 / prelaz.marc@gmail.com)
<b>31 août</b>	Alpage des Grands-Plats de Bise, Le Brassus, Familles Berney et Pittet (021 845 60 01 / jfpittet@sevjnet.ch)
<b>7 septembre</b>	Alpage de la Givrine, Famille Pradervand, St-Cergue (079 706 68 58)
Partout réservation obligatoire ! Plus d'infos sur <a href="http://www.terre-vaudoise.ch">www.terre-vaudoise.ch</a>	
<b>14 - 16 août</b>	Cours itinérant de la SVEA dans la région du Lac Noir. Inscription et infos auprès d'Olivier Rochat, 079 761 58 67, <a href="mailto:SVEA@orconseils.ch">SVEA@orconseils.ch</a>
<b>24 et 25 août</b>	19 <sup>e</sup> Festival Franco-Suisse des Terroirs sans Frontière, à La Grand-Borne, L'Auberson. Infos sur: <a href="http://www.yverdonlesbainsregion.ch/fr/P8272/festival-des-terroirs-sans-frontiere">www.yverdonlesbainsregion.ch/fr/P8272/festival-des-terroirs-sans-frontiere</a>
<b>29 août</b>	Assemblée générale du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) aux Diablerets : <a href="http://www.sab.ch/fr/">www.sab.ch/fr/</a>
<b>28 septembre</b>	32 <sup>e</sup> Désalpe de St-Cergue ( <a href="http://www.desalpe-saint-cergue.ch">www.desalpe-saint-cergue.ch</a> )
<b>28 septembre</b>	Désalpe de L'Étivaz ( <a href="https://etivaz-aop.ch/fr/la-desalpe.html">https://etivaz-aop.ch/fr/la-desalpe.html</a> )
<b>11, 12 et 13 oct.</b>	10 <sup>e</sup> Salon des alpages aux Diablerets. Infos : <a href="http://www.salondesalpages.ch">www.salondesalpages.ch</a>
<b>18 - 20 oct.</b>	Foire d'automne & Bourse aux sonnailles, Romainmôtier ( <a href="http://www.yverdonlesbainsregion.ch/fr/P14882/les-sonnailles">www.yverdonlesbainsregion.ch/fr/P14882/les-sonnailles</a> )
<b>30 oct. - 3 nov.</b>	Salon Suisse des Goûts et Terroirs, Bulle. <a href="http://www.gouts-et-terroirs.ch">www.gouts-et-terroirs.ch</a>
<b>8 novembre</b>	AG de la Société Suisse d'économie alpestre (SSEA) à Schüpfheim (LU).

D'autres activités et manifestations seront organisées en fonction de vos demandes ou de l'actualité dans le cadre des groupes de vulgarisation.

Pour tout renseignement ou remarque, adressez-vous à votre conseiller agricole ou au secrétariat  
Gest'Alpe: Michael Brühlmann, Avenue des Sports 48, 1400 Yverdon.  
Tél. 024 423 44 89 • Fax: 024 423 44 90 • E-mail: [m.bruhlmann@prometerre.ch](mailto:m.bruhlmann@prometerre.ch)